



150 allée de la Citadelle 34060 Montpellier Cedex 2

Service Restauration Hébergement 04 67 14 84 90 / 98 restauration.joffre@ac-montpellier.fr

## **GUIDE PRATIQUE DEMI-PENSION LYCÉE**

### **ACCES RESTAURANT SCOLAIRE**

#### HORAIRES RESTAURANT SCOLAIRE (à titre indicatif année 2023-2024) :

Le restaurant scolaire est ouvert du lundi au vendredi.

Le déjeuner est servi de 11h15 à 13h15.

#### LA DEMI-PENSION

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le prix du repas a été fixé à 4,10 € par la Région Occitanie.

- Il est recommandé de charger son compte de cantine comme suit, notamment en période de rentrée scolaire :

**61,50** € soit 15 repas à 4,10 €

Pour la rentrée scolaire 2023.2024 :

<u>Les anciens élèves demi-pensionnaires peuvent</u> approvisionner leur compte sur le site du lycée jusqu'au 04 juillet 2023 et à compter du 28/08/2023.

( https://webparent.paiementdp.com/aliAuthentification.php?site=aes00205 )

#### Pour les nouveaux élèves demi-pensionnaires DP :

#### 1ère démarche :

Renseigner la fiche d'inscription restauration lycée disponible le sur le site, rubrique restauration scolaire et la retourner à : restauration.joffre@ac-montpellier.fr

Vous recevrez par retour de mail, les identifiants de connexion pour approvisionner le compte de cantine par CB, uniquement sur le site du lycée.

Vous pourrez bien entendu payer par chèque à l'ordre de l'agent comptable ou en espèces à l'intendance. le restant de l'année si vous le souhaitez.

2ème démarche : L'accès au restaurant scolaire se fait :

 Avec la Carte Jeune Région qui leur tiendra lieu de carte de cantine ; pour toutes les informations concernant la carte jeune, utilisez ce lien : https://www.laregion.fr/Demander-la-Carte-Jeune-Region# :

A défaut de carte de Région, les élèves peuvent faire la biométrie à l'intendance.

- Avec la biométrie qui est un service gratuit réalisé à l'intendance et qui consiste à enregistrer un gabarit de la main sur le lecteur de Reconnaissance du Contour de la Main (RCM) et à l'associer à un numéro dans le logiciel de gestion du Service Restauration.

# L'ouverture du compte de cantine sera faite uniquement une fois le compte approvisionné et l'accès à la cantine vérifié.

Attention : L'accès au restaurant scolaire sera refusé aux élèves DP dont le compte ne serait pas approvisionné (paiement accepté en espèces ou par chèque au service intendance).

Les lycéens peuvent décompter deux repas lors d'un déjeuner pour inviter un(e) camarade.

Il est strictement interdit d'introduire et de consommer dans le restaurant scolaire des aliments et boissons en provenance de l'extérieur.

#### Remboursement reliquat compte cantine :

Le remboursement concerne uniquement les élèves qui quittent l'établissement. Le formulaire de demande disponible sur le site du Lycée à Restauration scolaire doit être envoyé par mail à <u>restauration.joffre@ac-montpellier.fr</u> et accompagné d'un relevé d'identité bancaire. Il sera ensuite réalisé par virement bancaire.

En cas de difficultés financières, il est possible d'obtenir une aide du Fonds Social Lycéen pour la restauration en s'adressant à l'assistante sociale du lycée :

Marie-Line VISENTIN 04 67 14 84 96

Marie-Line. Visentin@ac-montpellier.fr

Pour tout complément d'information concernant la restauration :

**2** 04 67 14 84 90

ou 04 67 14 84 98